

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 14 mai 2007

À une séance publique de consultation de la Municipalité du canton d'Amherst ayant pour but d'expliquer le projet de règlement adopté par résolution numéro 88-07, ce projet de règlement ayant pour objet d'ajouter l'article 4.4.1 au règlement sur les permis et certificats et d'y ajouter une contribution pour fins de parcs, ainsi que d'expliquer le projet de règlement 89-07 ayant pour objet l'implantation des roulottes de passage et de recueillir les commentaires des personnes et organismes désirant s'exprimer.

Sont présents à cette séance publique de consultation, les membres du conseil :

Le maire, monsieur Bernard Lapointe ;

Les conseillers : Gaston Beaulieu, Ronald Robitaille, Louis Turmel, Daniel Lampron, Luce Lavigne et Yves Duval.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier/directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe/dga, sont aussi présents.

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que les avis publics ont été publiés conformément à la loi.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 14 mai 2007

Bernard Davidson, sec.-très./dg

Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité du canton d'Amherst

RÈGLEMENT NUMÉRO 424-07

Ayant pour objet d'ajouter l'article 4.4.1 au règlement
sur les permis et certificats numéro 350-02

ATTENDU QU'UN règlement sur les permis et certificats portant le numéro 350-02 est en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil désire ajouter l'article 4.4.1 intitulé contribution pour fins de parcs;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance antérieure;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du 10 avril 2007 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

QU'UN règlement portant le numéro 424-07 soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

Article 1 : Le présent règlement a pour objet d'ajouter l'article 4.4.1 au règlement régissant les permis et certificats numéro 350-02.

Article 2 : L'article 4.4.1 intitulé

CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS est ajouté :

Sauf si l'opération cadastrale ne porte que sur une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots, n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, aucun permis de lotissement ne pourra être émis si le propriétaire n'effectue pas sa contribution pour fins de parcs selon les dispositions suivantes :

1- Au choix du Conseil, le propriétaire doit :

- a) s'engager, par lettre adressée au Conseil, à céder gratuitement à la municipalité un terrain représentant 4 % du site visé par l'opération cadastrale et qui, de l'avis du Conseil, est situé à un endroit qui convient adéquatement à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel; le terrain à céder peut, après entente entre les parties, être situé à l'extérieur du site visé par l'opération cadastrale mais doit être compris à l'intérieur du territoire de la municipalité, ou...
- b) verser une somme équivalente à 4 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain visé par l'opération cadastrale, ou...
- c) réaliser une combinaison de l'engagement de cession de terrain visé par le paragraphe a) et du versement d'une somme visée par le paragraphe b), auquel cas le total de la valeur du terrain cédé et de la somme versée ne peut excéder 4 % de la valeur du site.

t

2- La valeur du terrain à être cédé ou du site est le produit que l'on obtient en multipliant la valeur inscrite au rôle de l'unité ou de sa partie correspondant au terrain dont la valeur doit être établie, selon le cas, par le facteur du rôle établi conformément à l'article 26A de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1).

Si le rôle d'évaluation ne peut être utilisé pour déterminer la valeur du terrain, cette valeur est établie, aux frais du propriétaire, par un évaluateur agréé mandaté par la municipalité, conformément à l'article 117.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

3- Le produit de ce paiement doit être versé dans un fonds spécial qui ne peut servir qu'à l'achat ou à l'aménagement de terrains à des fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels. La municipalité peut également exiger du propriétaire une partie en terrain et une partie en argent.

- 4- Un terrain cédé pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels doit être libre de toute charge, hypothèque ou priorité.

Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi..

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion : le 12 mars 2007

Adoption du projet de règlement : le 10 avril 2007

Consultation publique : le 14 mai 2007

Adoption du règlement : le 14 mai 2007

Bernard Lapointe, maire

Bernard Davidson, sec.-très./dir. gén.

PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION DES ROULOTTES DE PASSAGE

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Bernard Davidson, fait la lecture du projet de règlement modifié.

Le Conseil reçoit les commentaires de l'assistance, donne les précisions demandées et répond aux questions.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance régulière est ouverte, il est 19h30.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que la séance régulière soit ajournée afin de poursuivre la consultation publique.

Adoptée à l'unanimité.

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Résumé des commentaires :

- Sont en désaccord avec les frais de 25 \$ exigés ;
- Demandent que la période du séjour soit prolongée ;
- Demandent de permettre l'implantation de plus d'une roulotte à la fois ;
- Permettre l'installation sur un terrain vacant ;
- Obtenir le permis par courriel ou par un simple appel téléphonique.

LEVÉE DE LA SÉANCE DE CONSULTATION

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj.

REPRISE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE, IL EST 20H30

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 14 mai 2007

À la séance régulière du Conseil de la Municipalité du canton d'Amherst, tenue le 14^e jour du mois de mai 2007, à laquelle est présent monsieur le maire Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Luce Lavigne
Louis Turmel	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, directeur-général et secrétaire trésorier et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe /dga, sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

Assemblée régulière du 14 mai 2007

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance régulière du 14 avril 2007 et de la séance extraordinaire du 2 mai 2007

Résolutions numéros 72-07 à 98-07.

4- Ratification des déboursés.

- a) Chèques fournisseurs numéros 270196 à 270311 inclusivement pour un montant de 147 824.97 \$ et chèques salaires et rémunération du conseil du mois d'avril pour un montant de 21 502.77 \$.
- b) Dépôt du premier rapport semestriel des revenus et dépenses.

5- Correspondance.

6- Administration générale

- a) Programme de financement des achats municipaux de la FQM. Résolution pour adhérer au programme.
- b) Achat de camions. Résolution autorisant le directeur des travaux publics à signer les divers documents.
- c) Résolution pour tenir la séance régulière de juin et de décembre au centre communautaire de Vendée.
- d) Mutuelle des municipalités du Québec. Dépôt de la proposition pour l'avenant C-21.
- e) Résolution pour étude de faisabilité d'une sablière et gravière à des fins municipales.
- f) Politique interne concernant l'ouverture des soumissions.
- g) Entretien des terrains municipaux. Tonte du gazon, entretien et arrosage des fleurs.
- h) Polyvalente Curé-Mercure. Gala des mercures 2007.
- i) Projet de caractérisation des rives du Lac-de-la-Sucrierie.
- j) Contrat de travail, Daniel Beauchamp et Jocelyne Paquette.
- k) Rampe de mise à l'eau au lac Cameron, construction d'un quai.
- l) Avis de motion, règlement protection et régénération de la bande de protection des rives.
- m) Camp de jour été 2007. Résolution pour utilisation du gymnase de l'école Le Carrefour.

7- Sécurité publique.

- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie.
- b) Dépôt du projet d'entente pour la protection contre les incendies avec la Municipalité de Huberdeau.
- c) Adoption d'une politique relativement à la formation des premiers répondants et pompiers.

- d) Engagement de l'agence de Sécurité Deux-Rives.
- 8- Voirie municipale.
 - a) Réfection des ponts, résolution autorisant les travaux.
- 9- Urbanisme et mise en valeur du territoire.
 - a) Résolution pour engagement de Alexandre Labelle de la firme Millette-Légaré à titre d'inspecteur sanitaire adjoint.
 - b) Association Québécoise d'urbanisme. Formation sur les dérogations mineures.
- 10- Histoire et patrimoine.
- 11- Affaire(s) nouvelle(s).
- 12- Période de question(s).
- 13- Levée de la séance.

RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

RATIFICATION DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 2007 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2007

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 14 avril 2007 et de la séance extraordinaire du 2 mai 2007, les membres du conseil les ayant reçus au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que les procès-verbaux du 14 avril 2007 et du 2 mai 2007 soient adoptés tels que rédigés.

Résolutions numéros 72-07 à 98-07 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2007

Le secrétaire-trésorier soumet au Conseil pour examen et considérations les comptes suivants :

Chèques fournisseurs numéros 270196 à 270311 inclusivement pour un montant total de 147 824.97 \$ et chèques salaires et rémunération du conseil du mois d'avril pour un montant de 21 502.77 \$.

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL AU 31 MARS 2007

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil accepte le dépôt du rapport semestriel des recettes et déboursés au 31 mars, tel que préparé par la secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité.

M. MICHEL ST-PIERRE, CONSEILLER EN SÉCURITÉ CIVILE

M. Michel St-Pierre, conseiller en sécurité civile au Bureau régional de Saint-Jérôme, agira désormais à titre de répondant et de conseiller en sécurité civile auprès de la municipalité.

APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES, RÉGLEMENTATION SUR LES VÉHICULES LOURDS

La municipalité de Lac-des-Plages a appuyé, par voie de résolution, le règlement de la municipalité ayant pour objet de restreindre la circulation des véhicules lourds sur le chemin de Vendée.

SERVICE D'INCENDIE, COMPÉTITION AMICALE À MONT- TREMBLANT

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que le Conseil autorise le service d'incendie à représenter la municipalité lors de la compétition amicale qui se tiendra à Mont-Tremblant, le 21 juillet, et à utiliser les équipements de la municipalité pour cette occasion.

Adoptée à l'unanimité.

ADHÉSION AU PROGRAMME DE FINANCEMENT DES ACHATS MUNICIPAUX DE LA FQM

Préposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la Municipalité s'inscrive au programme de financement des achats municipaux de la FQM (PROFAM) et que la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Hélène Dion, soit mandatée pour signer tous les documents pertinents.

Adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURE, ACHAT DE VÉHICULES

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le directeur des travaux publics, M. Daniel Beauchamp, soit mandaté pour prendre livraison des véhicules acquis par la Municipalité et autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition et au transfert des dits véhicules.

Adoptée à l'unanimité.

SÉANCES RÉGULIÈRES DES MOIS DE JUIN ET NOVEMBRE À VENDÉE

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que les séances régulières des mois de juin et novembre 2007 se tiennent au Centre Cyrille-Garnier à Vendée.

Adoptée à l'unanimité.

SOUSCRIPTION À L'AVENANT C-21 DE LA MMQ

Considérant que les modifications apportées au Code criminel du Canada à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi C-21 établissent désormais la possibilité d'incriminer une personne morale, et dans le cadre de leurs fonctions, ses superviseurs et ses administrateurs s'ils omettent de prendre des mesures raisonnables pour éviter la survenance d'accidents sur les lieux de travail ;

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que la Municipalité souscrive à l'avenant C-21 de la Mutuelle des municipalités du Québec, au coût de 1 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE SABLÈRE ET GRAVIÈRE À DES FINS MUNICIPALES

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que les officiers municipaux soient mandatés pour entreprendre des discussions avec les représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en vue d'obtenir, aux conditions du ministère, l'autorisation d'extraire du sable et du gravier sur des terres publiques.

Adoptée à l'unanimité.

POLITIQUE INTERNE CONCERNANT L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Que les élus municipaux soient informés de l'heure d'ouverture des soumissions afin d'y assister, s'ils le désirent.

ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX ET ARROSAGE DES FLEURS

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la coupe du gazon sur les terrains municipaux soit accordée à Denis Galipeau, paysagiste pour le secteur de Saint-Rémi et à Yvette Rondeau pour le secteur de Vendée, avec une majoration de 1 % des coûts de l'an passé.

De plus, que le directeur général soit mandaté pour accorder le contrat de l'arrosage des fleurs, suite à la réception des soumissions.

Adoptée à l'unanimité.

AIDE FINANCIÈRE AU GALA DES MERCURES

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la Municipalité participe au Gala des Mercures de la Polyvalente Curé-Mercure en octroyant un montant de 100 \$ pour la remise d'un prix à un élève méritant et mandate le conseiller M. Daniel Lampron pour représenter la municipalité lors de cet événement.

Adoptée à l'unanimité.

AIDE FINANCIÈRE POUR LA CARACTÉRISATION DES RIVES DU LAC DE LA SUCRERIE

Considérant que l'offre de services de la firme Biofilia, pour la caractérisation des rives du lac de la Sucrierie, s'élève à 2 800 \$ et que l'Association des propriétaires demande une aide financière à la municipalité pour la réalisation de ce projet ;

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que la Municipalité participe à l'étude portant sur la caractérisation des rives du lac de la Sucrierie pour un montant de 1 800 \$, sur réception d'une facture de la firme Biofilia, chargée de l'étude. Cette somme représente 50 % des coûts de l'étude plus un montant de 200 \$ que la Municipalité octroyait depuis quelques années à l'Association pour une publicité dans son journal.

Adoptée à l'unanimité.

CONTRAT DE TRAVAIL DE JOCELYNE PAQUETTE ET DE DANIEL BEAUCHAMP

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil entérine les termes des contrats de travail de M. Daniel Beauchamp et de Mme Jocelyne Paquette avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Adoptée à l'unanimité.

RAMPE DE MISE À L'EAU ET CONSTRUCTION D'UN QUAI AU LAC CAMERON, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Considérant que certains travaux d'aménagement des berges restent à réaliser suite à l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau au lac Cameron ;

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que les travaux d'aménagement soient réalisés en régie, en respectant les plans présentés par Biofilia, et qu'un déboursé de plus ou moins 1 500 \$ soit autorisé pour la construction d'un quai.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA PROTECTION ET LA RÉGÉNÉRATION DE LA BANDE DE PROTECTION DES RIVES

Monsieur le conseiller Louis Turmel donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour objet la protection et la régénération de la bande de protection des rives.

ENTENTE POUR L'UTILISATION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE LE CARREFOUR, CAMP DE JOUR 2007

Considérant que la direction de l'école Le Carrefour permet à la municipalité d'utiliser gratuitement le gymnase et les équipements pour les jeux d'été, à certaines conditions ;

Considérant que la période visée est du 25 juin au 17 août 2007 de 7h30 à 18h00 ;

Considérant que la Municipalité s'engage à fournir une preuve d'assurance responsabilité et à laisser les lieux en bon état;

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que le Conseil s'engage à effectuer, au besoin, le nettoyage des locaux utilisés et à remettre en état tout bien pouvant avoir été endommagé lors des activités tenues dans le cadre de cette entente.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois d'avril, les premiers répondants sont intervenus à deux reprises dans le secteur de Saint-Rémi et il y a eu deux incendies de nature électrique au lac Cameron le 23 avril. Le 22 avril, il y a eu une intervention intermunicipale dans la municipalité de Boileau. Les nouveaux premiers répondants ont réussi leur formation dispensée par Claude Dubreuil.

DÉPÔT DU PROJET D'ENTENTE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ENTRE HUBERDEAU ET AMHERST

Le directeur du service d'incendie a déposé un projet d'entente pour la protection contre les incendies entre les municipalités de Huberdeau et d'Amherst. Le directeur général est mandaté pour poursuivre les démarches avec la direction de la municipalité de Huberdeau.

POLITIQUE RELATIVE À LA FORMATION DES PREMIERS RÉPONDANTS ET DES POMPIERS

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE SÉCURITÉ DEUX-RIVES

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la Municipalité engage l'agence Sécurité Deux-Rives ltée pour la période du 24 juin à la Fête du travail, ou selon les disponibilités de la firme, pour effectuer de la surveillance sur le territoire, jusqu'à concurrence du montant prévu au budget.

Adoptée à l'unanimité.

RÉFECTION DES PONTS, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Considérant que le ministère des transports du Québec a remis à la municipalité un rapport synthèse d'inventaire et d'inspection des ponts sur son territoire, accompagné d'une liste des activités à réaliser ;

Considérant que certains de ces travaux, moins spécialisés, peuvent être effectués en régie et à moindre coût par des travailleurs autonomes ;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la municipalité engage, sur une base horaire, des travailleurs autonomes qualifiés pour effectuer une partie des travaux de réparation exigés par le ministère.

Adoptée à l'unanimité.

ENGAGEMENT DE ALEXANDRE LABELLE À TITRE D'INSPECTEUR SANITAIRE ADJOINT

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que le Conseil engage et nomme M. Alexandre Labelle, de la firme Millette-Légaré, à titre d'inspecteur sanitaire adjoint pour la période estivale, jusqu'à concurrence des crédits disponibles au budget.

Adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME, FORMATION SUR LES
DÉROGATIONS MINEURES

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que M. le conseiller Louis Turmel soit autorisé à participer à la journée de formation sur les dérogations mineures dispensée par l'Association québécoise d'urbanisme, au coût de 170 \$, samedi le 26 mai à Beloeil, et que tous les frais inhérents à cette activité soient à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

CHANGEMENT DU TOPONYME CANTON D'AMHERST

Considérant que dans le contexte géographique actuel, la désignation de « *canton* d'Amherst » n'est plus pertinente pour nommer la municipalité puisque cette dernière a été amputée, il y a plusieurs années, de certaines parties du canton d'Amherst originaire qui sont depuis incluses dans le territoire des municipalités de Brébeuf et de Lac-des-Plages ;

Considérant que la municipalité a étendu son territoire au-delà des limites du canton d'Amherst par l'annexion d'une partie du territoire de Labelle, La Conception et Addington, en 1993 et de Boileau (Ponsonby) en 1997 ;

Considérant que le général Amherst est un personnage controversé et qu'un groupe de citoyens a demandé au Conseil de doter notre municipalité d'un toponyme plus représentatif de notre nation ;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'histoire et du patrimoine d'accepter la requête du groupe de citoyens ;

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que le Conseil enclenche le processus pour changer le nom de « canton d'Amherst » pour désigner la municipalité et qu'une démarche structurée soit présentée lors d'une prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj.